

# CHARTRE

DU RESEAU DES ACTEURS

DU DEVELOPPEMENT DURABLE

DE L'AGGLOMERATION ROCHELAISE



## **PREAMBULE**

De nombreuses structures du territoire de l'agglomération rochelaise sont mobilisées autour de la protection et de la sensibilisation à l'environnement et de l'éducation au développement durable. Depuis 2008 elles ont eu la volonté de se constituer en réseau afin d'œuvrer ensemble sur les questions d'éducation à l'environnement et au développement durable. Ce réseau a pris pour nom "Réseau des Acteurs du Développement Durable de l'Agglomération Rochelaise : R.A.D.D.A.R".

Les acteurs de R.A.D.D.A.R. reconnaissent que les questions sociales et environnementales passent par une évolution des comportements indissociable de l'éducation. Bien souvent, ce paramètre est le grand oublié des conférences internationales ou encore des politiques locales, outre des opérations très événementielles et souvent très éparpillées, voire marketing. L'incantation de gestes éco-citoyens, peut-être utiles, est bien insuffisante à la vue des défis à venir. C'est pourquoi le réseau a pour projet de structurer de façon plus organisée une approche éducative systémique sur le territoire de l'agglomération de La Rochelle.

## 1. VALEURS PARTAGÉES ET PRINCIPES FONDATEURS

Les actions du réseau sont à destination du plus grand nombre dans un souci d'accessibilité avec pour but de permettre l'anticipation, la conservation et l'amélioration d'un monde plus soutenable.

La posture des membres de RADDAR dans ces domaines doit également être cohérente pour viser à une meilleure crédibilité et à une éthique dans l'action, et ce dans un souci d'exemplarité.

Les allers retours permanents entre les problématiques locales et globales sont des principes fondamentaux pour appréhender la complexité du monde, son aspect mondialisé et tellement interdépendant sans que cela ne dilue l'identité culturelle et le sentiment d'appartenance au territoire. Pour cela, il nous semble également prépondérant de pouvoir diversifier les approches par les arts, les jeux, les sciences, l'interculturalité...

Il apparaît difficile aux membres du réseau de cloisonner des publics et des approches. Nous jugeons nécessaire de réaffirmer l'importance de l'adaptation des démarches éducatives par :

- des expressions et des outils adaptés,
- la proximité des élus et des professionnels.

Ainsi, le réseau propose, à travers ces grandes valeurs, de se mobiliser pour faire vivre un projet éducatif sur ces questions de l'éducation vers un développement durable (EDD).

L'adhésion et la participation aux activités du R.A.D.D.A.R. sont fondées sur le respect des principes suivants :

- **ÉGALITÉ ET ÉQUITÉ**: travailler de façon non hiérarchique entre les membres et avec les partenaires de RADDAR et de respecter le travail et les engagements des autres membres,
- **INDEPENDANCE** : conserver l'identité propre de chaque structure et de ses spécificités qui font la richesse du réseau,
- **VALORISATION** : échanger et se former par des méthodes collaboratives et de co-formation,
- **MUTUALISATION** : des outils, des compétences et des approches,
- **PROXIMITÉ** : privilégier la proximité et le « aller vers », autant que le « faire venir ».

Le projet éducatif du réseau se fonde autour des éléments scientifiques et sociétaux à sa disposition. Il ne s'agit pas de culpabiliser mais bien de tenter de rendre les citoyens acteurs, responsables, respectueux et solidaires face aux

enjeux environnementaux, sociaux et économiques, par des actions éducatives de terrain. Ce projet vise à permettre d'évoluer vers des modes de vie et des modes de développement soutenable à long terme et donc d'enclencher des transitions vers des modèles de production et de consommation économes et égalitaires.

Il s'articule principalement autour de 4 grands axes :

1. Climat Air/Energie,
2. Biodiversité,
3. Littoral
4. Consommation durable

et d'axes transversaux tels que, l'eau, la santé...

## **2. STATUT DU RÉSEAU**

La posture du R.A.D.D.A.R. est celle d'un collectif force de proposition en matière éducative, une sorte de plateforme commune en direction des institutions, des autres acteurs éducatifs, des habitants du bassin rochelais.

Le réseau n'a pas de personnalité juridique et son fonctionnement est fondé sur la contribution volontaire de ses membres.

L'existence du réseau n'est pas limitée dans le temps.

## **3. COMPOSITION DU RÉSEAU**

Le réseau est composé de structures privées ou publiques intervenant dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Son territoire d'action est celui couvert par la communauté d'agglomération de La Rochelle. Des structures, dont le siège social est situé hors de ce territoire, mais qui y mènent des actions, peuvent prétendre à rejoindre le réseau.

La volonté est que le R.A.D.D.A.R. reste un réseau d'acteurs.

Ses membres doivent adhérer à la présente charte. Le statut de membre est réservé aux structures qui s'engagent formellement à contribuer aux activités et à la dynamique du réseau, c'est-à-dire démontrer son intérêt à la démarche et à l'engagement par des activités telles que :

- participer au moins à 1/3 des réunions programmées par an,
- participer au moins à une action bénévole du réseau par an.

#### **4. MODALITÉS D'ADHÉSION, DE RETRAIT ET D'EXCLUSION**

Pour adhérer au réseau, le demandeur doit en faire la demande par courrier dans lequel il expose ses motivations, adressé au R.A.D.D.A.R.

Après avis lors d'une réunion du réseau, le demandeur participe pendant un an aux activités du réseau. A la fin de cette année, s'il est toujours motivé par cette adhésion et après le vote des membres en réunion plénière, son adhésion sera effective et il adhèrera à la charte.

Si un membre souhaite sortir du réseau, il doit en informer les membres du réseau par courrier.

Dans le cas où ces conditions ne seraient pas respectées, par exemple au bout d'un an d'inaction au sein du réseau, celui-ci peut décider d'exclure le membre non actif. Cette exclusion se fera par vote lors de la plénière suivante (voir modalités à l'article 5).

#### **5. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT**

La Réunion plénière réunit l'ensemble des membres du réseau. Elle est souveraine pour prendre toute décision relative à l'organisation et au fonctionnement du réseau ainsi qu'aux adhésions. Elle est seule habilitée à modifier les dispositions de la présente charte.

Elle se réunit au moins 1 fois par an. La réunion plénière aura notamment pour objet de :

- faire le bilan de l'activité de l'année passée,
- demander l'adhésion, le retrait ou l'exclusion d'un des membres du réseau. »
- remettre à jour l'annuaire de RADDAR et faire le point sur les documents de communication du réseau,
- planifier les animations et projets pour l'année à venir.

Les réunions ordinaires se déroulent tout au long de l'année en fonction des projets, actions et réflexions du réseau. Des commissions thématiques pourront être créées. Les lieux de réunions tournent au sein des structures membres.

En ce qui concerne les modalités de vote, chaque personne morale privée à une voix. Pour les collectivités, il y a une voix par service investi. Seules compteront les voix des membres physiquement présents, selon le principe de démocratie directe.

## **6. L'ANIMATION DU RESEAU**

La communauté d'agglomération de La Rochelle, par le biais de l'unité pédagogique du développement durable, coordonne et anime en partie le réseau. L'Unité pédagogique sert aussi de boîte aux lettres au réseau :

Unité pédagogique développement durable / Pour le R.A.D.D.A.R.  
CDA LA Rochelle / Service environnement  
6, rue Saint-Michel CS 41287 17086 LA ROCHELLE cedex 02  
pedagogie.dev-durable@agglo-larochelle.fr

Cependant, autant que possible, la tâche d'animation sera répartie sur les membres volontaires du réseau.

L'animation du réseau comprend :

- la convocation aux réunions et différents temps de rencontre,
- la rédaction des comptes-rendus,
- la mise à jour des coordonnées (fiches de présentation des structures, du réseau...),
- la centralisation et la mise à disposition des données mutualisées,
- l'animation des échanges entre les membres (liste de diffusion électronique...),
- la centralisation et la diffusion des demandes de commanditaires extérieurs.

## **7. MISSIONS ET OBJECTIFS**

L'objet du réseau est de valoriser, promouvoir les pratiques d'éducation à l'environnement et au développement durable, en permettant aux membres :

- de se rencontrer et de se connaître afin d'identifier les compétences de chacun,
- de travailler ensemble autour d'actions partenariales : projet éducatif, outils pédagogiques, événementiels, outils de communication, formations... afin de favoriser la cohérence et la pertinence des actions,
- de progresser dans leurs pratiques d'éducateurs en améliorant leurs compétences pédagogiques et leurs connaissances,
- d'être identifié par les décideurs locaux et les acteurs du monde éducatif comme un acteur légitime pour accompagner l'action publique locale, ainsi que ses membres.

Mais aussi :

- de mettre en place des actions pédagogiques pour tous,
- de préparer et de participer ensemble à des animations, évènements locaux, nationaux ou internationaux liés au développement durable ou indirectement pour sensibiliser des publics non-avertis,
- de positionner le territoire comme un espace d'expérimentation, de recherche-action en éducation à l'environnement et au développement durable.

## **8. OUTILS DE MUTUALISATION ET DE VALORISATION**

- Le document de présentation du R.A.D.D.A.R., permettant de faire connaître les activités et les prestations en éducation à l'environnement de chaque structure du réseau.
- Le kiosque de sensibilisation au développement durable : stand pour participer de façon commune aux évènements.
- Une plateforme informatique d'échange et partage d'information en interne.
- Le projet éducatif pour les scolaires et extrascolaires.
- L'Unité pédagogique du Développement Durable, un espace relais et ressources pour la mutualisation et la mise à disposition d'outils pédagogiques et de documentations du réseau et de ses membres.

## **9. LES MEMBRES DU R.A.D.D.A.R.**

- Artisans du monde
- Atmo Nouvelle-Aquitaine
- Communauté d'Agglomération de La Rochelle :
  - Unité pédagogique Développement Durable - Service Environnement
  - Ambassadrices du Tri et de la Prévention - Service Gestion et Prévention des déchets
- Défi Énergies 17
- E.C.O.L.E. de la Mer
- Graines de troc
- Les Ailes de la vie
- Les Petits Débrouillards Nouvelle-Aquitaine Nord
- Ligue pour la Protection des Oiseaux 17
- Maison de la Baie du Marais poitevin - *Esnandis*
- Nature Environnement 17
- Réserve Naturelle du Marais d'Yves
- Université de La Rochelle et CNRS
- Ville de La Rochelle :
  - Muséum d'Histoire naturelle
  - Relais nature de la Moulinette - Service Nature et Paysages